



Vigilance pour votre déclaration d'IR

A l'heure où la volonté de simplification des démarches du contribuable se poursuit, la déclaration de revenus pré-remplie se veut toujours plus complète, et la déclaration sur internet plus simple et rapide. Pourtant, notre fiscalité suit peu ce mouvement de simplification et connaît une complexité notable. Aussi, avant de remplir leur déclaration de revenus, les contribuables doivent s'informer des possibilités qui s'offrent à eux pour optimiser leur situation fiscale personnelle. Mode d'emploi par Jean-Claude André, associé Baker Tilly France référent pour la fiscalité.

■ Bien vérifier les informations vous concernant

Si aucun changement majeur dans les imprimés déclaratifs n'est à souligner, des aménagements ont été apportés aux formulaires par rapport à ceux utilisés jusque-là, afin de satisfaire aux nouveautés législatives applicables à compter de l'imposition des revenus 2009.

Cette déclaration de revenus 2010 doit encore être abordée, comme chaque année, sous le signe de la prudence. En effet, il s'agira pour le contribuable de vérifier l'exactitude des informations le concernant et des revenus pré-remplis par l'administration fiscale, afin d'apporter les éventuelles modifications et/ou compléments nécessaires.

■ Nouveautés pour les auto-entrepreneurs et les bénéficiaires du RSA

Ainsi, la déclaration complémentaire 2042 C se trouve dotée cette année d'une feuille supplémentaire, afin de tenir compte du statut de l'auto-entrepreneur, pour lequel peuvent opter les contribuables placés sous le régime des micro-entreprises.

La déclaration des revenus 2010, c'est encore la prise en compte du Revenu de Solidarité Active, complément d'activité, puisque le montant de la prime pour l'emploi attribuée au foyer fiscal au titre de l'année 2010 se trouve minoré de la fraction du revenu de solidarité active cumulable avec les revenus du travail perçue en 2009.

■ Avantages fiscaux : prudence et précision

Il incombera également au contribuable d'examiner attentivement sa situation de famille, ainsi que les charges engagées au cours de l'année afin de solliciter le bénéfice éventuel d'avantages fiscaux, toujours plus nombreux et diversifiés. Aussi, un examen rapide et préalable des différents crédits et réductions d'impôt pourra offrir au contribuable une surprise appréciable susceptible de lui profiter dès l'année en cours. Ceci pourra encore donner à celui-ci des idées afin de diriger ses dépenses au profit de tel ou tel secteur, générateur d'avantages fiscaux.

Toutefois, un examen hâtif ne sera pas forcément source de bon conseil. En effet, l'ensemble des conditions attachées à l'avantage fiscal visé doit être examiné attentivement avant d'en solliciter le bénéfice ou d'effectuer les dépenses afférentes. N'hésitez pas à faire appel à un expert-comptable qui vous donnera de précieux conseils afin d'anticiper au mieux les dépenses engagées et l'optimisation fiscale souhaitée.

■ Réforme de la demi-part supplémentaire

Parmi les changements majeurs de la déclaration des revenus 2009, il convient également de souligner la réforme de la demi-part supplémentaire attachée aux parents isolés. A compter de l'imposition des revenus 2009, seuls les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs, vivant seuls, et ayant supporté seuls à titre exclusif ou principal la charge d'un enfant pendant au moins cinq années, bénéficieront d'une demi-part supplémentaire. Toutefois, à titre transitoire, cet avantage sera maintenu jusqu'à l'imposition des

revenus des années 2011 pour les contribuables vivant seuls et ayant bénéficié de la demi-part supplémentaire au titre de l'imposition des revenus de 2008.

■ Rattachement des jeunes

Rappelons encore que les salaires perçus par les jeunes âgés de vingt-cinq ans au plus au 1er janvier 2009 en rémunération d'une activité exercée pendant l'année scolaire ou universitaire ou durant leurs congés sont exonérés d'impôt sur le revenu dans la limite de trois fois le Smic mensuel, soit 4 013 Euros. Aussi, la question du rattachement de tels jeunes, étudiants et âgés de moins de vingt-cinq ans, mérite une attention particulière à ce titre.

■ Date limite

Dans un souci de rationalisation du système déclaratif, si la date limite de dépôt de la déclaration des revenus et ses annexes est fixée pour cette année au lundi 31 mai à minuit, la date limite de souscription des déclarations en ligne est fixée, pour la première année, en fonction des numéros de départements de domiciliation au 1er janvier de l'année de dépôt de la déclaration. Ainsi, la date de dépôt se trouve portée au 10 juin minuit pour les départements 01 à 19, 17 juin minuit pour les départements 20 à 49, 2A et 2B, et au 24 juin à minuit pour les départements 50 à 974.

■ Anticiper pour mieux s'organiser

Enfin, et au risque de se répéter, un conseil précieux : anticiper permettra au contribuable de tout vérifier, de collecter des informations précises auprès de professionnels compétents, et surtout... de déposer sa déclaration dans les délais auxquels l'administration fiscale est très attachée...

A PERSONNALISER EN METTANT LES COORDONNEES DU CABINET PAR REGION

Contacts presse :

■ Cordiane : Nicole Coiffard

Tél : 01 39 62 33 42 ncoiffard@cordiane.com

■ Baker Tilly France : Olivia Stamboul - ostamboul@orfis.fr

76/78 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

Tél : 01 42 89 44 43 www.bakertillyfrance.com

Baker Tilly France en quelques chiffres :

- un réseau fédéraliste de 38 cabinets indépendants implantés sur le territoire français, dans les départements d'Outre-Mer et dans certains pays d'Afrique francophone
- date de création : 1974
- 130 associés et 1275 collaborateurs
- un siège permanent basé à Paris
- chiffre d'affaires : 111 millions d'euros (2009)

Baker Tilly France est membre de Baker Tilly International :

- un réseau de 147 cabinets et 572 bureaux implanté dans 114 pays
- date de création : 1989
- placé au 8^{ème} rang des réseaux au niveau mondial
- 26 000 associés et collaborateurs
- un siège basé à Londres avec une équipe de permanents
- chiffre d'affaires : 3,3 milliards de dollars US (2009)